



Comment résilier et me faire rembourser les cours minerve

Par **Morganelou**, le **12/04/2017** à **22:30**

Bonjour je souhaite résilier mon ct avec cours minerve que j'ai réglé en totalité la première année. Il me reste moins d'un an pour finir la formation mais je ne peut pas me permettre de ne pas travailler pour finir mes stages et mes cours car nous avons eu des difficultés. Je souhaite donc être remboursé en totalité ou de 50% et résilier comment m'y prendre ?

Par **morobar**, le **13/04/2017** à **09:14**

Bonjour,
Pour la résiliation, une simple lettre recommandée suffira.
Pour obtenir...une demande de paiement du solde du.
En effet vous n'avez aucun moyen pour récupérer les sommes versées, et seul un cas de force majeure vous empêchant de poursuivre, peut vous dispenser du paiement du solde.
Les difficultés financières ne constituent pas un cas de force majeure.

Par **amajuris**, le **13/04/2017** à **11:38**

Bonjour,
S'il ne vous reste qu'un an, vous pouvez essayer de suivre les cours tout en travaillant, c'est l'avantage des cours par correspondance;
Pour le remboursement c'est le contrat que vous avez accepté qui s'applique et je crains que vous n'obteniez aucun remboursement.
Salutations